



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°44

Date de la réunion : Mercredi 17 Juin 2026

**Lieu : DFSM – CRJS YERVILLE – rue Notre Dame de Pontmain – 76760
YERVILLE**

Membres présents : Mme Laetitia HANOUEY – Mme Nathalie FRIBOULET – Mr
Pierre LECORNU – Mr Harry HECKMANN

Membres excusés : ...

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'une utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Commissions Féminine sont susceptibles les dit recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 100 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RECTIFICATIF

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



PV N°42

CHAMPIONNAT U14 FEMININES DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n°55530550 ES JANVALAISE 21 / ST AUBIN FC 21

Rencontre du 09 Mai 2026 jouée le 16 Mai 2026.

Forfait non déclaré de ES JANVALAISE 21

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu (0 point) à, ES JANVALAISE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ST AUBIN FC 21 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 75€ à ES JANVALAISE.

IL FAUT LIRE

Rencontre du 09 Mai 2026 jouée le 16 Mai 2026.

Forfait non déclaré de ST AUBIN FC 21

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu (0 point) à, ST AUBIN FC 21 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ES JANVALAISE 21 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 75€ à ST AUBIN FC.

**La Présidente de la
commission**

Mme Laetitia HANOUE

**Le secrétaire de la
commission**

Pierre LECORNU